
Le sens du Québec : une mémoire inscrite dans l'espace géographique¹

Gilles Ritchot
Responsable de l'Équipe d'analyse structurale et morphologique du cadre bâti
Centre de recherches en aménagement et en développement
Université Laval

Le Québec est un vaste territoire. Plus de 20° en longitude (*circa* 60°-80°), presque 18° en latitude (*circa* 45°-63°). La superficie de son territoire est d'environ 1 540 700 km², presque trois fois la France. Par voie de terre, ce vaste territoire entre en contact avec trois provinces canadiennes à l'Ouest et à l'Est : l'Ontario, le Labrador terre-neuvien et le Nouveau-Brunswick. La frontière méridionale, internationale, jouxte les États américains de New York, du

-
1. Cet article résume une problématique de géographie régionale, qui sera développée à l'enseigne épistémologique du structuralisme dynamique dans un ouvrage à paraître aux Éditions HMH (titre provisoire : *Le sens du Québec*). Ce texte a également servi à la présentation de communications à l'Université interaméricaine de Puerto Rico, intitulées : « The Anthropological Meaning Politically Actualized into the Geographical Space of the Province of Quebec » (28 avril et 3 mai 1993). Les prochaines notes infrapaginales, rédigées en collaboration avec G. Desmarais, apportent des précisions quant à la signification de certains concepts de la géographie humaine structurale, en indiquant à cette fin les références bibliographiques qui font autorité à l'heure actuelle. Ces notes ont pour but de clarifier quelques problèmes de terminologie abordés lors de la discussion qui a suivi l'exposé du 10 novembre 1993, à l'occasion du Séminaire CEFAN, sous la direction de Jacques Mathieu (Département d'histoire de l'Université Laval).

Vermont, du New Hampshire et du Maine. Du point de vue juridico-administratif, le territoire du Québec constitue une province du Canada. La monnaie qui y circule est canadienne. L'armée, dont la fonction première est de protéger l'intégrité territoriale, est canadienne. La douane est canadienne. Le passeport, qui permet de sortir du continent nord-américain, est canadien. L'immigration s'effectue d'abord au Canada et toute loi provinciale en ce domaine doit s'harmoniser avec la loi fédérale. En tant que province, le Québec entre donc dans la composition d'un ensemble plus grand, confédératif et canadien. Le problème géographique qui se pose, sous ce rapport très général, consiste alors à savoir s'il est permis de traiter du Québec comme d'un « espace »² qualitativement différencié.

LA DÉFINITION DU QUÉBEC SELON LA GÉOGRAPHIE RÉGIONALE CLASSIQUE

La géographie régionale classique a laissé du Québec une image selon laquelle la partie sud de son territoire est bien articulée en compartiments distincts les uns par rapport aux autres, tandis que le reste, vers le nord, correspond à une étendue amorphe sans catégorisation régionale. Les facteurs naturels qui ont commandé la catégorisation régionale dans le sud font d'abord appel au relief. Drainées par le fleuve Saint-Laurent, des basses terres se démarquent

-
2. Dans l'optique du structuralisme dynamique, le concept d'« espace géographique » renvoie à une entité qui, n'étant pas donnée avec les propriétés naturelles d'un milieu, est engendrée politiquement et saisie anthropologiquement. De façon générale, ce concept concerne le problème du passage du continu au discret par l'émergence de discontinuités qualitatives (catégorisation). La géographie humaine structurale soutient que l'espace géographique est organisé par un système de discontinuités qualitatives, qui composent une structure morphologique abstraite de positions politiques. Il importe de ne pas confondre cette structure avec le parcellaire ou avec les divers découpages juridico-administratifs qui délimitent par exemple des paroisses, des municipalités, des provinces, etc. La structure abstraite est sous-jacente à ces concrétisations tout en leur conférant des valeurs positionnelles (voir Ritchot, 1985 et 1991 : 9-51). Le traitement le plus complet du concept d'« espace géographique », qui respecte à la fois l'épistémologie du structuralisme dynamique et l'éventualité d'une mathématisation conséquente, figure dans l'ouvrage de Jean-Paul Hubert, 1993.

nettement de plateaux bordiers eux-mêmes décomposés en enclaves et en massifs. Vers le Nord, au contraire, les bassins hydrographiques ne s'inscrivent pas dans des régions géomorphologiques car les plates-formes qui sont drainées par eux présentent des profils fuyants, plutôt informes. Aussi, un climat plus tolérable dans le sud aurait permis un peuplement de faible densité, mais quand même suffisamment déployé pour que des mises en valeur agricoles et forestières fassent ressortir une catégorisation régionale.

La géographie régionale du Québec a d'abord été prospective. Dès la fin du XIX^e siècle, elle faisait la promotion d'une colonisation des terres cultivables à l'intérieur de la frontière provinciale. Elle envisageait à cette fin un compartimentage territorial relié au réseau hydrographique (Sénécal, 1992). Le fleuve Saint-Laurent apparaissait comme l'axe d'un réservoir démographique de base qui devait déverser son trop-plein de population rurale dans des enclaves et des hautes plaines au-delà des collines bordières.

Les basses terres du Saint-Laurent s'étirent continûment à proximité de la frontière méridionale N.E.-S.O. de la province. Elles portent Montréal autant que les littoraux périphériques de la Gaspésie et de la Côte-Nord à 700-1 000 km de là. À la différence de ces basses terres, les enclaves annoncées plus haut sont discontinues : ce sont des vallées et des cuvettes qui interrompent les hautes terres du bouclier au nord-ouest et des Appalaches au sud-est. Leur extension dépasse rarement la centaine de kilomètres carrés. Les hautes plaines sont plus distantes par rapport au Saint-Laurent. Elles s'alignent sur la terminaison sud-ouest du lac Mistassini, une mer douce qui en noie l'*hinterland* le plus reculé du territoire québécois. À quelques 600 km des basses terres laurentiennes, ces hautes plaines amorcent l'inflexion d'une plate-forme gisante vers la baie d'Hudson.

Les voies d'accès vers les enclaves et les hautes plaines étaient encore fluviales lors des dernières vagues de colonisation au début du XX^e siècle, même si le chemin de fer y a transporté le gros de la main-d'œuvre nécessaire à leur mise en valeur. Côté nord-ouest, les affluents laurentiens de l'Outaouais, du Saint-Maurice et du Saguenay donnaient accès aux hautes plaines du Témiscamingue et de l'Abitibi, au couloir de la Mauricie, aux cuvettes bien circonscrites

de Chicoutimi et du lac Saint-Jean. Côté sud-est, les affluents laurentiens du Saint-François et de la Chaudière donnaient accès depuis plus longtemps aux collines de l'Estrie et de la Beauce. Les vallées de Témiscouata et de Matapédia furent moins des axes de peuplement que de transit.

Cette géographie coloniale éclaire le plan des monographies ultérieures de Raoul Blanchard (1935, 1948a-b, 1960). Celles-ci débutent par une description du cadre naturel et se poursuivent par l'analyse du peuplement et la constatation du déroulement d'activités dites « primaires » : exploitations forestières et minières des hautes terres, mise en valeur agricole des basses terres, des enclaves et même de hautes plaines, dans la mesure où le climat le permet !

La recension des activités de transformation et d'échange s'est appuyée sur cette régionalisation naturelle. L'artisanat d'Ancien Régime aurait donné naissance aux villages des rives du Saint-Laurent. L'industrie manufacturière de la première moitié du XIX^e siècle aurait d'abord exploité les chutes d'eau et localisé des bourgs de piémont ou du moins en retrait par rapport au Saint-Laurent (Courville, 1990). Les échanges locaux auraient fait grossir par la suite les trois pôles jusque-là inscrits dans un réseau de négoce colonial : surtout Montréal, au cœur d'une véritable « Mésopotamie » ; Québec, où le passage de l'estuaire au fleuve requiert des transbordements ; enfin Trois-Rivières à l'embouchure du Saint-Maurice.

Avec cette présentation classique des phénomènes, les régions culturelles apparaissent comme étant en continuité avec les régions naturelles³. Montréal y figure comme un « monstre » adapté à une

3. La géographie humaine structurale oppose un choix d'objet critique à cette approche empiriste de la « région ». À cet égard, Guy Mercier (1990, 1992) a insisté sur l'impossible existence d'un rapport direct entre l'homme et la nature (les ressources du milieu extérieur). Ce rapport est *a priori* médiatisé par un « interdit » de propriété qui fonde divers droits positifs. Cet interdit à caractère politique expliquerait ainsi que l'homme est radicalement coupé de la nature. En effet, cet interdit oblige les sujets à se plier à des trajectoires menant aux positions d'un espace abstrait qui, par conséquent, s'interpose entre l'homme et la nature. Cet espace, dont la définition est évoquée dans la note précédente, constitue le fondement de divers droits qui se réalisent concrètement sous forme de parcellaires, de frontières administratives, etc.

nature localement généreuse. Cette ville millionnaire contrasterait avec le restant du Québec parce que les éléments naturels favorables aux transformations et aux échanges y seraient réunis. Les basses terres linéaires du Saint-Laurent se dilatent localement au point de dessiner un bassin permettant la projection du modèle radioconcentrique, comme à Paris ou à Londres. Deux gros affluents – l'Ouataouais et le Richelieu – convergent dans ce voisinage qui s'impose comme le plus important nœud circulatoire du Saint-Laurent. Les vastes lacs des Deux-Montagnes et de Saint-Louis, en amont, annoncent un système de seuils où dévalent des rapides. Non seulement ils constituent un site d'établissement des plus attractifs, mais ces accidents de formes requièrent des transbordements, comme à Québec, tout en permettant des transformations industrielles, comme dans les piémonts.

Quant à l'instance géopolitique qui a dû chapeauter ces régionalisations culturelles en harmonie avec la nature, elle se manifestait surtout, dans les paysages observés par Raoul Blanchard jusque vers 1950, par des clochers néobaroques italiens qui finissaient par composer presque une « forêt » dans certains faubourgs de Montréal (Marsan, 1974 : 223). Ce Québec rural inspire encore le cliché d'un pays non conflictuel, stabilisé de l'extérieur et auquel les élites cléricales doivent suffire. La fonction défensive aurait contribué plus anciennement à enraceriner certains emplacements, de Tadoussac à Montréal en passant par Québec et Sorel. Il n'y avait pas que les clochers qui dominaient le profil d'horizon des paysages il y a une cinquantaine d'années. Il y avait aussi la citadelle de Québec, quatre gratte-ciel à Montréal, quelques grands ponts métalliques enjambant le Saint-Laurent et des pylônes qui ne dérangent personne.

LE PARADIGME UTOPIEN

Certains critiques ont repéré, dans les monographies régionales classiques, la trace d'une idéologie rurale et cléricale (Courville et Séguin, 1986). Plutôt que d'être conçue à la manière d'étendues mises en valeur pour alimenter la ville, la campagne serait apparue comme ayant été le domaine privilégié de l'enracinement en terre

d'Amérique de la culture française et de la religion catholique. Le fait français n'aurait été rien d'autre que la langue d'une population qui s'étalait dans les terres fertiles de la province. On peut dire la même chose de la religion, qui aurait profondément marqué le Québec jusque dans les années 1950, parce qu'elle aurait été pratiquée par des ancêtres venus d'une France de l'ouest déjà largement catholicisée.

Il y a lieu de revenir sur cette connexion apparemment spontanée entre le fait français catholique au Québec et le peuplement. On peut considérer à cet égard que des Français ont accompli au Québec, et ailleurs au Canada, ce que des Anglais, des Irlandais, des Portugais, des Italiens, des Ukrainiens, des Chinois, etc., ont aussi accompli à tour de rôle. En fait, la francisation et la catholicisation d'un territoire, sous l'effet d'un peuplement par immigration, évoque un processus d'ethnisation. Les Français du Québec et du Canada s'apparenteraient à une ethnie, comme les Anglais, les Italiens, les Chinois, bref tous ceux qui ont peuplé le pays par immigration.

Les aborigènes ont-ils fait exception ? Par définition, ils étaient originaires du continent exploré par les Européens au XVI^e siècle. Mais leurs ancêtres étaient venus d'Asie quelques dizaines de milliers d'années auparavant. Leurs genres de vie avaient eu le temps de se remodeler à force de subir la friction des environnements américains. Il n'en demeure pas moins que, d'après Normand Clermont (1987 : 851), les « familles linguistiques » aborigènes auraient conservé des liens avec certaines racines asiatiques. De ce point de vue, les aborigènes seraient différents des allophones parce qu'ils auraient eu le temps d'« adapter » leurs cultures aux territoires qu'ils avaient peuplés de proche en proche. Les positions géographiques sont alors définies selon des rapports quantitativement évaluables entre la culture et la nature : l'allophone étant celui qui vient de transporter sa culture d'origine dans le nouvel environnement d'accueil, tandis que l'aborigène aurait fait la même chose mais plus anciennement⁴.

4. La contribution de la géographie humaine structurale à la définition de l'ethnicité revient à Gilles Lavigne (1987). Cet apport critique précise que les traits culturels d'un acteur social, au demeurant acquis dans la suite de transformations techniques de cadres naturels localisés, ne suffisent pas à le définir géographiquement. Ce qui

Au Québec comme au Canada, les diverses ethnies seraient identifiables comme telles grâce au maintien de traditions d'origine qu'auraient permis ces entités territoriales. Mais par quel procédé l'« ethnologie » francophone a-t-elle réussi à préserver sa langue et sa religion ancestrales au Québec, et même ailleurs au Canada, dans un contexte continental nord-américain où au moins 90 % des effectifs sont anglophones et protestants ? Comment certaines minorités ethniques démunies, des Portugais par exemple (Lavigne, 1987), ont-elles pu se grouper dans un faubourg de Montréal, disposer d'une église de leur confession, d'écoles et même de banques qui leur soient propres ? On peut voir dans ces pratiques le résultat de tactiques gouvernementales pour éviter des rivalités (Linteau, 1992 : 48). On peut y voir aussi un signe de la faiblesse des gouvernements locaux relativement au problème de l'intégration des immigrants et des minorités.

Le modèle de la « mosaïque » ethnique canadienne, qui se démarque du *melting-pot* américain, aurait « surdéterminé » le peuplement du Québec. Ce qui revient à dire que ce peuplement n'a pas été québécois mais canadien et que, à ce titre, il a été colonial. En effet, la définition ethnique du peuplement, tel qu'il aurait par exemple investi dans l'espace-but québécois une culture provenant de l'espace-source français, est coloniale et canadienne. Elle est coloniale dans la mesure où la culture est actualisée à partir de la source et non pas à partir du but de la trajectoire parcourue⁵. Elle est

caractérise un acteur, de ce point de vue, est l'action de la mobilité qui est à la source de tout établissement durable. Cette mobilité est politique, pouvant être contrôlée de l'extérieur par un autre acteur (« exorégulée »), ou pouvant être contrôlée par l'acteur lui-même (« endorégulée »). Ainsi, un argument théorique s'ajoute à la raison morale, quand il s'agit de contester la définition réductrice d'un acteur selon des caractères biologiques ou des habitudes culturellement acquises au contact d'un cadre naturel particulier. La géographie humaine structurale rejette cette définition, puisque l'acteur est plus largement défini par sa position politique. Cette position fait partie de l'espace géographique abstrait coupé de la nature. Elle est l'objet corrélatif de substitution à l'interdiction d'utiliser la nature locale. Cette interdiction se traduit par la trajectoire conduisant à l'objet de remplacement « distant » qu'est la position politique.

5. La géographie humaine structurale offre une définition politique des trajectoires de mobilité, lesquelles sont classifiées en vertu de leur régulation (endo- et exo-) et de

canadienne parce que c'est le gouvernement du Canada qui a accusé réception de cette actualisation culturelle par l'extérieur. Cette avancée appelle une brève mise au point.

Comme nous venons de le reconstituer, le processus d'« ethnisation » voudrait que l'espace géographique du Québec soit une surface de contact entre les composantes naturelles qui le supportent et les traits culturels apportés par des acteurs venus d'ailleurs. Il convient à présent de repérer sous cette interprétation classique la trace du paradigme utopien, qui est d'emblée américain pour sa part. En effet, l'expérience géographique du Québec est profondément américaine. Les explorations de Jacques Cartier, de 1534 à 1541, ont réalisé une trajectoire comparable à celle de Christophe Colomb en 1492. Cette trajectoire a d'abord visé le contournement par l'Ouest de l'obstacle turc qui, en Méditerranée, entravait le négoce entre l'Europe et l'Extrême-Orient (Mauro, 1968). Ensuite, l'Amérique fut découverte à la manière d'un nouvel obstacle par rapport à l'objectif asiatique. Cet obstacle « topographique » ne tarda pas cependant à se transformer en un objet de substitution. L'Amérique présenta l'avantage sur les Indes de se donner comme un réservoir de richesses naturelles qu'il suffisait d'exploiter à l'avant, sans tenir compte d'une médiation politique à partager avec les aborigènes qui pourtant s'y trouvaient déjà.

Avant comme après la découverte de l'Amérique, les explorateurs de la Renaissance, Colomb aux Caraïbes, Cartier au Canada, etc., ont envisagé un programme utopien d'occupation territoriale, c'est-à-dire une mise en valeur de la nature en l'absence de toute médiation politique fondatrice. Les aborigènes sont alors apparus à

leur directionnalité (focalisante et diffusante). Quatre classes ont été dégagées : de rassemblement (endorégulé focalisant) ; de dispersion (exorégulée diffusante) ; de concentration (exorégulée focalisante) ; d'évasion (endorégulée diffusante) (Ritchot, 1985 : 29-38, 54-57 ; Desmarais, 1992b : 251-273 ; Hubert, 1992 : 275-299). Il importe de ne pas confondre ces trajectoires avec les distances empiriques accomplies grâce aux moyens techniques de transport des marchandises, de la force de travail, des matières premières, des idées, etc. Les trajectoires traduisent l'interdiction politique d'utiliser directement la nature locale et la nécessité corrélatrice de se diriger ailleurs vers un objet de substitution : une position constitutive de l'espace géographique abstrait.

leurs visiteurs comme en fusion avec la nature et furent définis selon des critères « ethniques » en ce sens. Deux dynamiques rendraient compte de cette méprise :

– une dynamique interne, d'ordre sémiotique⁶, relevant des transformations subies par les représentations de la condition humaine en Europe : ces représentations renouvelées stipulaient que le sujet humain agit sur la nature avant de se positionner politiquement par rapport à autrui (Turcotte, 1979 ; Choay, 1980 ; Desmarais, 1993) ;

– un déclenchement externe dû au fait que les explorateurs européens de la Renaissance, entre autres Colomb et Cartier, ont été assimilés à des dieux par les aborigènes des Caraïbes, du Canada et d'ailleurs (Pouliot, 1934 : 95).

Tout en donnant libre cours à une définition « ethnique » des acteurs humains de l'espace géographique, le paradigme utopien cristallisait une conception du rapport des sociétés aux territoires en vertu de laquelle l'économie constitue le fondement du politique. Dans cette optique, l'économie procède à l'origine d'actions positives sur la nature à des fins de satisfaction de besoins. La stabilité politique provient en l'occurrence d'une adéquation entre, d'un côté, la quantité des ressources offertes en un territoire donné et, de l'autre, le nombre d'individus dont les besoins peuvent être satisfaits par ces ressources. D'après cette « équation utopienne », la paix sociale a toutes les chances de se réaliser quand il y a beaucoup de territoires et de richesses naturelles pour un petit nombre d'individus, tandis qu'à l'inverse une population dense enfermée dans un espace géographique restreint aura tendance à devenir agressive. Un écrit de Colomb mérite à cet égard d'être analysé. Cité par Antonio Gomez-Moriana (1991 : 29), ce texte fait observer d'abord que les aborigènes des Caraïbes :

[...] ne sont d'aucune secte, ni idolâtres, mais très doux et ignorants de ce qu'est le mal, qu'ils ne savent se tuer les uns les autres, ni s'emprisonner, qu'ils sont sans armes et si craintifs que l'un des nôtres suffit à en faire fuir cent, même en jouant avec eux.

6. Pour tout ce qui concerne les liens entre la géographie humaine structurale et la sémiotique greimassienne, se reporter à Desmarais (1991, 1992a, 1992b, 1993).

Ce trait distinctif est encore largement perçu de nos jours comme essentiel, général, même par des spécialistes qui savent pourtant que les aborigènes pouvaient guerroyer entre eux bien avant la période des contacts. À ce trait s'en ajoute aussitôt un autre qui fait appel à la crédulité des aborigènes :

[...] ils savent qu'il y a un Dieu dans le ciel et restent persuadés que nous somme venus de là.

Sur cette considération, Colomb propose la conversion de ses hôtes et du coup l'exploitation sans phrase de « terres » où il y a de « grandes masses d'or ». En effet, les aborigènes :

[...] sont très prompts à dire quelque prière que nous leur enseignons et font le signe de la croix. Ainsi Vos Altesses doivent se déterminer à en faire des chrétiens, et je crois que, si l'on commence, en très peu de temps Vos Altesses parviendront à convertir à notre Sainte Foi une multitude de peuples en gagnant de grandes seigneuries et richesses ainsi que tous les peuples de l'Espagne, parce que sans aucun doute il y a dans ces terres de grandes masses d'or.

À la faveur d'une mystification, les aborigènes sont fusionnés à la nature en même temps que les Européens sont divinisés. Plus encore, la nature offerte sans contrat politique recèle de grandes quantités de richesses. Ces quantités étant relatives à une demande soit démographiquement faible, soit culturellement frugale, la paix sociale est assurée : ils sont « doux » et « ignorants ».

On peut trouver ce même montage utopien dans les récits de voyage de Cartier, cités et commentés par Bruce G. Trigger entre autres (1990 : 182-189). D'importantes reconstitutions archéologiques avancent aussi que les densités démographiques aborigènes étaient fonction des disponibilités des régions naturelles occupées. James Vallières Wright écrit, à propos des Algonquins : « [le] peu de ressources alimentaires devait [...] limiter sérieusement le nombre de personnes pouvant assurer leur subsistance dans une région donnée, d'où de très faibles densités démographiques » (1981 : 97). Les aborigènes auraient comme anticipé la solution au drame de la « sélection naturelle » darwinienne. La régulation démographique aurait fait en sorte qu'il y ait eu des provisions pour tous. Il n'aurait pas été nécessaire de lutter pour la survie dans ces conditions, de sorte que

les aborigènes auraient fait l'économie des rivalités, de la violence et de la guerre.

Il faut reconnaître que, même si cette équation utopienne est démentie par de nombreux faits avérés par les anthropologues, les archéologues et les historiens, elle est quand même assez efficace pour fonctionner comme un paradigme inversant le rapport entre l'économique et le politique. Mentionnons à cet égard que les démentis apportés par les faits ne suffisent pas à déjouer l'utopie, aussi longtemps que la critique théorique fait défaut. Cette critique doit notamment attaquer l'idée reçue selon laquelle les aborigènes vivaient en solution de continuité avec la nature. Il convient de préciser en effet que, même si les aborigènes du Canada n'édifiaient pas d'établissements lourds, leurs institutions sociales n'évoluaient pas en fonction d'actions directes sur le monde. Ces institutions « émergeaient » d'une structure morphologique abstraite qui s'interposait *a priori* entre ces acteurs et le substrat naturel⁷.

Par exemple, les aborigènes s'interdisaient la résidence en domaines sacrés. Ce qui veut dire qu'ils contrôlaient leur mobilité selon un « espace » parcouru de discontinuités abstraites colocalisant des positions interdites – les domaines sacrés – et permises – l'écoumène profane (Savard, 1992 : 117-143). Cette structure géographique était d'emblée humaine, coupée de la nature ou, en

7. Rappelons que la « structure morphologique abstraite » est une entité topologique qu'engendre la dynamique du contrôle politique de la mobilité par l'appropriation. Cette entité topologique organise spatialement l'établissement humain concret. Le déploiement spatial de cette morphologie abstraite peut être reconstitué à l'aide d'un modèle d'engendrement par niveaux structurels, que Desmarais (1991, 1992b, 1993) appelle « parcours morphogénétique » et dont le principal intérêt est de relier entre elles les quatre dimensions anthropologique (sémiotique), politique, géographique et économique, qui interviennent dans la morphogenèse de l'établissement humain. Pour plus de précisions théoriques sur ce parcours et des exemples d'applications, mentionnons également que le parcours morphogénétique permet de développer une conception « émergente » du lien social, qui explicite le rapport intrinsèque qu'entretiennent les institutions sociales et la spatialité dans laquelle elles s'incarnent (Desmarais, 1992a). Soulignons enfin qu'un projet de mathématisation est amorcé en vue d'approfondir le concept de « structure morphologique abstraite » (Hubert, 1993).

un mot, « géopolitique ». Elle n'avait rien du « camping » en symbiose avec la nature. Elle aménageait de la place pour l'autre en ce sens, c'est-à-dire la « place publique », la place de l'État où séjournait le tiers absent à qui la couleur blanche était d'ailleurs attribuée (Lévi-Strauss, 1991 : 91-92). C'est pourquoi, peut-être, les aborigènes auraient reçu leurs visiteurs européens comme des dieux. Mais cette mystification ne signifiait surtout pas que les aborigènes n'avaient aucune existence politique. Bien au contraire !

LA SIGNIFICATION CULTURELLE DE L'ESPACE QUÉBÉCOIS

Revenons à l'espace géographique québécois, tel que nous l'expérimentons aujourd'hui. Nous laissons de côté pour un temps la référence à la religion, qui s'est modifiée depuis les années 1960, pour examiner la référence au fait français qui est devenue très normative ces dernières années. À la recherche d'une signification culturelle particulière et tout en restant dans l'optique de l'approche classique, le fait français au Québec aurait coulé de source : il aurait naturellement résulté d'un peuplement de son territoire par des habitants parlant français. Ce lieu commun induit que le fait français, d'emblée subjectif parce que rapporté à la langue d'habitants venus de France, suffit à constituer un espace géographique distinct.

Le fait français risque alors d'être enrôlé dans une définition statistique et ennuyeuse de la géographie du Québec. La province de Québec compte près de 7 000 000 d'individus, dont plus de 80 % parlent français. Des autres provinces canadiennes, seul le Nouveau-Brunswick, avec ses 40 % de francophones, peut se comparer au Québec. Tout le reste du Canada est presque complètement anglais. Inégalement répartis, les contingents francophone et anglophone représentent ce qu'on appelle les deux « peuples fondateurs » d'un pays que le droit international reconnaît en tant que « nation » unitaire cependant : le Canada.

En dépit de certaines assimilations par endroits substantielles et qui ont joué en faveur de l'anglais, les descendants des deux « peuples fondateurs » continuent aujourd'hui de parler leur langue maternelle. Sauf que les francophones sont majoritaires au Québec tandis

que les anglophones le sont dans l'ensemble du Canada et d'une Amérique du Nord qui compte près de 300 000 000 d'habitants. Est-ce suffisant pour avancer que le Québec français est intrinsèquement différent du Canada anglais et du reste de l'Amérique du Nord ? Il y a des anglophones au Québec et des francophones hors Québec. Du point de vue linguistique également, les « Premières Nations » aborigènes, qui occupent le territoire canadien depuis plus de 10 000 ans, ont aussi été passablement « assimilées » par les deux peuples d'origine européenne qui ont envahi le continent nord-américain depuis le XVII^e siècle.

Pour leur part, les immigrants allophones, de souche ni française ni anglaise et assez nombreux pour marquer l'organisation de l'espace urbain depuis le milieu du XIX^e siècle, joignent majoritairement, comme les aborigènes, les rangs du contingent anglophone. Il est peu de villes au monde où les allophones affirment autant leur différence culturelle qu'à Montréal (Lavigne, 1986). La « mosaïque ethnique » est d'inspiration canadienne et le Québec urbain ne manque pourtant pas de l'honorer ! La question du Québec n'est pas évidente. Le fait qu'on y parle français plus que partout ailleurs au Canada ne justifie pas *a priori* la cause d'un Québec distinct. La bipartition linguistique du Canada est insuffisante pour fonder la différence québécoise.

La différence québécoise peut se rapporter au fait français dans la mesure où le fait de la minorisation est séparément interrogé. Si les francophones sont majoritaires au Québec, mais minoritaires au Canada et davantage encore en Amérique du Nord, la question se pose de savoir ce qui est problématique : le fait français ou le fait de la minorisation ? Le Québec est-il minoritaire parce que francophone ? Ou est-il francophone parce que minoritaire ? En effet, s'il n'est pas certain *a priori* que la langue française fait la différence, force est de supposer que la minorisation marquée par la langue peut engendrer séparément cette différence.

La minorisation peut faire sens par elle-même, indépendamment de sa manifestation linguistique, si l'on considère l'affirmation récente d'une volonté politique du gouvernement québécois de « protéger » la langue française par une législation appropriée. Il est

significatif que cette législation soit défensive. Car le Québec a beau être majoritairement francophone, l'immigration y obéit à la règle d'une « mosaïque » qui, on l'a vu, permet aux nouveaux venus d'essayer de fonctionner en anglais où que ce soit au Canada. Autrement dit, les francophones du Québec risqueraient de devenir minoritaires chez eux, surtout à Montréal, s'ils ne sont pas protégés par des lois (les lois 101, 178, 86). C'est sous ce rapport que la législation émanant du gouvernement provincial depuis le début des années 1980 a été défensive, tactique.

À la législation québécoise s'en ajoute une autre dénotant la concurrence du Canada. Le gouvernement canadien a même devancé le gouvernement québécois sur ce plan, en votant sa loi des deux langues officielles dès 1969. Certains organes du gouvernement fédéral offrent ainsi des services en anglais et en français dans toutes les provinces. Cette loi fédérale a été plutôt offensive et stratégique. En particulier sous l'impulsion que lui a donnée le gouvernement Trudeau des années 1970, cette loi a signifié une pratique d'infiltration de la majorité anglophone par la minorité francophone.

Le *French Power* du temps de la révolution tranquille (Brunelle, 1985) a été la formule clé de cette stratégie qui dit bien ce qu'elle veut dire : la langue du plus fort pour dire le pouvoir du plus faible. L'infiltration du Canada anglais – et même des États-Unis – a représenté l'autre face de la minorisation de la culture française implantée au Québec. Elle introduit le problème sur la base d'une *dualité* qui, si elle en est venue à caractériser la composition linguistique du Canada, n'en relève pas moins d'une dynamique interne propre à la minorisation. Ce qui justifie d'avancer que ce n'est pas le fait français qui est le trait caractéristique du Québec mais la minorisation. Celle-ci rendrait compte de la coprésence des *deux* gouvernements qui se disputent le Québec.

Ainsi, le propre de la minorité québécoise serait d'infiltrer la majorité – le Canada, l'Amérique du Nord et, pourquoi pas, le monde ! –, tout en se ménageant une possibilité de repli défensif en cas de contrariété. La langue française serait le moyen employé de nos jours pour jouer ce double jeu de l'infiltration et du retranchement. Les deux gouvernements du Canada et du Québec

institueraient ce « compost » de tactique défensive – « protectionniste » – et de stratégie offensive – « libre-échangiste ». Pour tout dire, la dualité est un trait universel, « objectif ». Mais cette dualité résisterait au Québec plus qu'ailleurs, à cause d'une signification culturelle conjointe à une minorisation qui empêche l'émergence d'une actualisation politique cohérente. Tous les gouvernements contemporains sont pris pour naviguer entre des stratégies offensives et des tactiques défensives. Mais certains parviennent à se structurer « au-dessus de la mêlée ». D'autres non. Ce qui serait encore le cas des gouvernements québécois et canadien. C'est pourquoi, jusqu'à nouvel ordre, il est impossible de traquer le sens du Québec sans explorer en même temps ce qui se passe au Canada.

LA SIGNIFICATION POLITIQUE DE L'ESPACE QUÉBÉCOIS

La minorisation s'est traduite par une double valorisation des caractères identifiant le Québec, suivant qu'ils se manifestent à l'extérieur ou à l'intérieur. Actuellement, c'est la langue française, et non plus la religion, qui est l'enjeu identitaire privilégié de cette double valorisation axiologique. En utilisant ainsi le fait français, la minorisation se manifeste comme le trait québécois le plus profond. Il convient à présent de comprendre l'actualisation spatiale de ce trait identitaire, en remontant plus loin que la Conquête de 1760, c'est-à-dire en reconsidérant certain projet de la Nouvelle-France du XVII^e siècle.

Reconnaissons d'abord que cette nouvelle patrie française d'Amérique a été chroniquement, dramatiquement, sous-peuplée. C'était le cas aux origines. C'était le cas à la Conquête, quand les 70 000 habitants de la vallée du Saint-Laurent ne faisaient pas le poids devant le million d'Anglo-Américains qui s'apprétaient à se soulever contre leur métropole. Sur le champ de bataille de Québec en 1759, Montcalm déployait une armée de 15 000 hommes pour affronter les 30 000 hommes de Wolfe (Lacoursière 1993 : 83). Et après ? Au tournant du XX^e siècle, une politique nataliste a été neutralisée par un taux excessif de mortalité infantile ainsi que par une forte émigration aux États-Unis. Et de nos jours, le Québec est

minoritaire au sein d'un Canada anglais presque dix fois moins nombreux que son voisin du sud.

Il y a donc lieu de poser la question : l'occupation française, au XVII^e siècle, visait-elle réellement la transplantation en terre d'Amérique de la culture qui imprégnait la mère patrie ? D'après plusieurs sources, et parmi de nombreux facteurs invoqués, il semble que les hésitations du pouvoir royal français auraient conditionné l'avènement d'une situation chronique de sous-peuplement. Ce « phénomène » permet de douter de l'existence, sinon d'une volonté politique de peupler la Nouvelle-France, du moins d'une compétence pour ce faire (Delâge, 1985 : 44). Ce qui permettrait de comprendre qu'à un moment crucial un projet d'évangélisation a fait pencher la balance en faveur d'un peuplement orienté vers une colonisation à long terme. Et la cause de l'évangélisation, au demeurant branchée sur la production systématique d'un établissement géographique stable, a été plaidée par le fondateur de Québec, Samuel de Champlain, ainsi que par les premiers missionnaires, les Récollets et les Jésuites (Lacour-Gayet, 1966 : 82).

Certes, la recension des enjeux de l'occupation territoriale à l'époque doit se mesurer à une réalité complexe où se sont enchevêtrées des activités diverses :

- exploitation de matières premières (extraction minière, chasse, pêche, agriculture) ;
- négoce (commerce des esclaves, des fourrures) ;
- gestion territoriale (contrôle politique et militaire des trajectoires) ;
- colonisation au sens plutôt « romain » de l'expression (acculturation, conversion des consciences).

Ces quatre classes d'activités désignaient des « états externes » toujours coprésents, mais dont l'un dominait les autres selon les conjonctures spatiotemporelles. Or, si nous réexaminons l'occupation de la Nouvelle-France aux divers moments de son histoire, en la comparant à celle des autres territoires d'Amérique, nous observons sans peine que, suivant la volonté utopienne d'exploiter la nature le plus directement possible :

- l'activité d'extraction des matières premières était visée en priorité ;
- le négoce européen se conjoignait au grand commerce des autochtones quand ces derniers parvenaient à détenir le pouvoir d'échanger certaines ressources en demande ;
- la gestion territoriale s'imposait quand les autochtones contrôlaient les trajectoires qui les concernaient, mais qui étaient intégrées au négoce nouvellement implanté ;
- la colonisation acculturante s'ensuivait quand les moyens militaires de contrôler les trajectoires ne suffisaient pas.

Ainsi, l'occupant européen, qui réussissait à neutraliser complètement les autochtones, fût-ce en les exterminant (Tolentino, 1984), s'emparait des matières premières locales, les transportait et les vendait en métropole. Pensons à l'or des Espagnols ! À l'autre bout de la chaîne, par contre, l'importance de l'évangélisation colonisatrice en Nouvelle-France aurait signifié le retard de la métropole française par rapport à ses rivales européennes en même temps que l'espoir qu'elle a eu, presque par accident selon Denys Delâge (1985 : 42-43), de se maintenir dans la course.

Le rappel de la fonction évangélisatrice de la première vague de colonisation durable tourne l'attention sur le rôle de la religion catholique romaine qui, par le passé, a caractérisé le Québec autant sinon plus que la langue française. La religion, malgré une présence irlandaise qui était sensible au XIX^e siècle, a même été perçue comme une gardienne de la langue. Il est permis de supposer que cette connexion, entre la religion et la langue, a signifié la connexion de l'une et de l'autre au dénominateur commun de la minorisation. En ce sens, le rôle des missionnaires du XVII^e siècle semble avoir été déterminant. À la faveur d'une transformation axiologique effervescente dans l'Europe de la Renaissance, les missionnaires auraient conçu la production de l'établissement géographique comme une condition de possibilité de la conversion des « Infidèles » (Choay, 1980 : 77).

En tournant à son profit le déficit de compétence manifesté par le pouvoir royal, le projet missionnaire devait relancer une colonisation qui cependant était préjudiciable aux échanges

commerciaux, ce « grand commerce au loin » dont parle Fernand Braudel (1985). En effet, la sédentarisation, en l'occurrence indispensable à la colonisation, entraine structurellement en conflit avec le nomadisme requis par le négoce. Ce *double bind* fut géré par le cardinal de Richelieu qui eut l'idée, en 1627, d'accorder le monopole commercial en Nouvelle-France à une compagnie qui devait aussi se compromettre dans un programme de colonisation (Hamelin, 1976), à l'enseigne d'un mode seigneurial de tenure féodale (Mathieu, 1991). La manœuvre fut efficace puisque la colonisation était bien relancée. Mais c'était au prix de la minorisation !

Le projet missionnaire qui inspira la décision de Richelieu prenait la mise. Il fallait convertir les « Infidèles ». Il fallait à cette fin coloniser, larguer un parcellaire, peupler des seigneuries et défricher. Mais c'était tant pis pour le principe de réalité politique ! En effet, les missionnaires ont propagé la doctrine d'une évangélisation qui serait d'autant plus pénétrante qu'elle serait menée par une poignée d'individus qui gagnent en qualité ce qu'ils perdent en quantité (Lacouture, 1991 : 90). La minorisation est alors apparue comme l'apanage d'une élite masochiste qui infiltre la majorité, mais qui se replie défensivement le cas échéant.

On peut admettre que la minorisation typiquement québécoise a été axiologisée sur cette base. En effet, l'évangélisation s'est longtemps prévalu du fait qu'avec une poignée d'apôtres le christianisme avait réussi à changer le monde. Il est clair, désormais, que ce raisonnement souscrivait au paradigme utopien d'un congédiement du politique. Vu que le conflit, d'après ce paradigme, découle de la visée de ressources spatialement limitées par un trop grand nombre de sujets, il doit aller de soi que, dans de très vastes espaces remplis de richesses naturelles, un peuplement de faible densité profite à jamais de la paix sociale. La comparaison des superficies du Québec et de la France a été souvent interprétée en vertu de cette équation. Mais en prétendant faire l'économie du politique moyennant le rapport de faibles populations à des territoires vastes et riches, l'équation utopienne a condamné le Québec à dépendre d'une métropole étrangère. Il serait peut-être possible de réexaminer certaines répercussions de la Conquête de 1760 à la lumière de cette interprétation.

Lors des « premiers contacts » entre les Amérindiens et les Européens au XVI^e siècle, le « Kanata » – mot algonquin signifiant « amas de cabanes » – n'était qu'une « province ». Cette province amérindienne englobait les rives du Saint-Laurent de part et d'autre du site de Québec, sur une distance de quelques 250 km allant peu ou prou de Donnacona à Tadoussac. Cette province s'est diluée dans un espace de colonisation française. De 1534 à 1763, la Nouvelle-France a établi une colonie dont l'espace de peuplement a coïncidé avec l'extension du territoire exploré à l'aube du XVII^e siècle : soit les bords du Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Outaouais, et les bords de la rivière des Iroquois (le Richelieu actuel) jusqu'au lac Champlain. Les poussées vers le golfe du Mexique et les Prairies occidentales avaient été jusque-là exploratoires. Elles visaient l'intégration continentale du négoce avec les Antilles, mais l'établissement sédentaire s'enracinait avec peine le long de ce trajet.

En 1760, la Nouvelle-France « canadienne » était conquise par les armées britanniques. Or, les modifications dans l'organisation territoriale canadienne, à l'occasion de la Conquête, furent superficielles. Grâce à l'Acte de Québec de 1774, les Canadiens francophones furent davantage sédentarisés. La tenure féodale fut maintenue en faveur des seigneuries laurentiennes d'Ancien Régime, tandis que les nouveaux colons anglophones purent bénéficier de la tenure libre en franc commun soccage dans les piémonts et dans les marges (baie des Chaleurs, rive nord du lac Ontario). Mais ces changements étaient comme « portés » par une catégorisation géographique qui les ont précédés d'au moins deux siècles.

Cette catégorisation était engendrée par des trajectoires politiquement contrôlées de l'extérieur. La Conquête n'a pas fait perdre une souveraineté politique aux Canadiens d'expression française et elle n'a pas autorisé une colonisation qui mettait fin à une souveraineté. La colonisation qui a suivi la Conquête a plutôt cristallisé la catégorisation qui lui préexistait sous le Régime français. En effet, comme on vient de l'entrevoir, les divers droits corrélatifs à la Conquête ont permis la survivance de l'archaïque tenure féodale dans tout le territoire laurentien où elle était appliquée (Wallot, 1969 ; Bourque, 1970). La culture catholique et française fut par conséquent actualisée localement grâce à un régime de propriété

sanctionné par le gouvernement impérial du vainqueur anglais. L'abolition du régime seigneurial, dans les limites du Canada français, ne commença vraiment qu'en 1840.

La tragédie de 1760 n'a donc pas été la cause des qualités d'occupation spatiale propres à un Québec et à un Canada qui se confondaient à l'époque. La Conquête a tout au plus accéléré l'émergence d'un type d'être canadien qui se spatialisait à la faveur d'un investissement axiologique déjà vieux de deux siècles. Il est significatif à cet égard que, tout juste au lendemain de la Conquête, le territoire naguère colonisé par la France prit le nom de « province de Québec ». En tant que province anglaise, cette nouvelle province de Québec dépendait directement, comme les deux autres qui occupaient déjà la marge Atlantique – Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse –, de la couronne britannique. La première province de Québec couvrait les abords du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Les deux autres provinces étaient aussi plus vastes qu'elles le sont aujourd'hui : Terre-Neuve attendait le Labrador et disposait d'Anticosti. La Nouvelle-Écosse contenait l'île Saint-Jean devenue l'Île-du-Prince-Édouard.

Mais où était le Canada dans cette catégorisation ? Il était *dans* la province de Québec. D'abord deux Canadas en sont sortis : le Haut-Canada amorçait la provincialisation de l'Ontario et le Bas-Canada celle d'un futur Québec laurentien et français. Ces deux Canadas étaient deux provinces, comme celles de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui étaient déjà constituées en 1791. En 1840, l'Acte d'union ressoude le Bas-Canada et le Haut-Canada. Il faut attendre l'Acte constitutionnel de 1867 pour assister enfin à une adjonction de provinces qui finiront par donner les dix provinces du Canada. C'est de nouveau à l'initiative de la métropole anglaise que l'Acte constitutionnel de 1791 sépara la première province de Québec en deux Canadas. L'opération avait pour but de faciliter la gestion d'un voisinage devenu conflictuel entre les Canadiens français en aval, issus des quelque 70 000 habitants abandonnés lors de la Conquête, et les Canadiens anglais en amont, quelques milliers de Loyalistes en exil pour n'avoir pas combattu en faveur de l'Indépendance américaine (1812-1814). Après une éclipse due à l'Acte d'union de 1840, le

Bas-Canada à majorité francophone devient le Québec de la Confédération de 1867.

Avec la Confédération, le Québec et l'Ontario, ces deux Canadas sortis d'un Québec plus ancien, retrouvent leur statut de province à part entière. Les provinces anglaises de la côte Atlantique sont récupérées, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve qui joindront le rang en 1873 et en 1949. Vers l'Ouest, le Manitoba est constitué en 1870, au terme d'une colonisation écossaise et métis francophone passablement tourmentée. La Colombie-Britannique est « séduite » par le projet d'une voie ferrée transcontinentale qui peu après « donnera lieu » à la Saskatchewan et à l'Alberta.

* * *

Au terme de ces quelques rappels géopolitiques sûrement trop brefs, on peut néanmoins avancer que c'est bien l'Empire britannique qui a eu l'idée de spatialiser la culture catholique et française dans les limites de ce qui est devenu le Québec : cette province canadienne « pas comme les autres ». Les armées anglaises de 1760 ont conquis une colonie et non un pays souverain. La métropole anglaise n'avait donc qu'à se prévaloir du *statu quo* lors de la Conquête pour que la situation restât coloniale.

Dans l'optique d'une colonisation du territoire laurentien, qui devait d'ailleurs faire contrepoids aux velléités indépendantistes des colonies de la Nouvelle-Angleterre, le conquérant n'avait qu'à reconduire un régime seigneurial qui ainsi continuait d'être attribué de l'extérieur. Le maintien des droits de propriété d'Ancien Régime permettait toujours d'exprimer les allégeances culturelles françaises, religieuse et linguistique.

C'est pourquoi, aujourd'hui, ce n'est pas le fait français, en soi non spatial, qui différencie le Québec. C'est le Québec qui singularise le fait français en le spatialisant. Or, cette spatialisation a été politiquement déterminée de l'extérieur. Et cette spatialisation politiquement aliénée a actualisé une signification culturelle qui, jusqu'à nouvel ordre, est conjointe à la minorisation. Le paradoxe est grandiose : l'Empire britannique s'est servi de valeurs à la française pour « créer » le Québec et le Canada colonial de 1774 à 1840, et même après 1867, peut-être jusqu'en 1914 ! La culture

française, actualisée en espace géographique par la « province de Québec », garderait-elle la mémoire d'une minorisation, d'un signe, d'un manque, d'une « blessure ».

Bibliographie

- Blanchard, Raoul (1935), *L'est du Canada français*, Montréal, Beauchemin.
- Blanchard, Raoul (1948a), *Le centre du Canada français*, Montréal, Beauchemin.
- Blanchard, Raoul (1948b), *L'ouest du Canada français*, Montréal, Beauchemin.
- Blanchard, Raoul (1960), *Le Canada français, province de Québec*, Paris, Fayard.
- Bourque, Gilles (1970), *Question nationale et classes sociales au Québec, 1760-1840*, Montréal, Parti pris.
- Braudel, Fernand (1985), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud.
- Brunelle, Dorval (1985), *Les trois colombes*, Montréal, VLB.
- Choay, Françoise (1980), *La règle et le modèle : sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil.
- Clermont, Normand (1987), « La préhistoire au Québec », *L'Anthropologie*, 91, 4, p. 847-858.
- Courville, Serge (1990), *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneureries du Bas-Canada*, Sainte-Foy, PUL.
- Courville, Serge, et Normand Séguin (1986), « Spatialité et temporalité chez Blanchard : propos d'heuristique », *Cahiers de géographie du Québec*, 30, 80, p. 293-298.
- Delâge, Denys (1985), *Le pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Québec, Boréal.
- Desmarais, Gaëtan (1991), « La théorie de la forme urbaine : une problématique morphosémiotique », Thèse de Ph.D., Université de Montréal, Faculté de l'aménagement.
- Desmarais, Gaëtan (1992a), « Projection ou émergence : la structuration géographique de l'établissement humain bororo », *Recherches sémiotiques — Semiotic Inquiry*, 12, 1-2, p. 89-215.
- Desmarais, Gaëtan (1992b), « Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain », *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 98, p. 51-273.
- Desmarais, Gaëtan (1993), « La morphogénèse de Paris, des origines à la Révolution : une analyse morphologique, dynamique, sémiotique », Thèse de Ph.D., Paris, École des hautes études en sciences sociales, Sciences du langage.
- Gomez-Moriana, Antonio (1991), « Christophe Colomb et l'invention de l'« Indien » », dans Antonio Gomez-Morina et Danielle Trotier (dir.), *L'« Indien », instance discursive : Actes du Colloque de Montréal de 1991*, Candiac, Balzac (coll. L'univers du discours), p. 19-35.
- Hamelin, Jean (1976), *Histoire du Québec*, Toulouse, Privat.
- Hubert, Jean-Paul (1992), « Sur les prétentions scientifiques et la légitimité philosophique d'une théorie des formes de l'établissement humain », *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 98, p. 275-299.
- Hubert, Jean-Paul (1993), *La discontinuité critique : essai sur les principes a priori de la géographie humaine*, Paris, Publications de la Sorbonne.

- Lacour-Gayet, Robert (1966), *Histoire du Canada*, Paris, Fayard.
- Lacoursière, Jacques (1993), « Le champ de bataille », dans Jacques Mathieu et Eugène Kedl (dir.), *Les Plaines d'Abraham : le culte de l'idéal*, Sillery, Septentrion, p. 75-106.
- Lacouture, Jean (1991), *Jésuites*, Vol. 1 : *Les Conquérents*, Paris, Seuil.
- Lavigne, Gilles (1986), « La ville ethnique », *Urbanisme*, 216, p. 79-83.
- Lavigne, Gilles (1987), *Les ethniques et la ville : l'aventure urbaine des immigrants portugais à Montréal*, Montréal, Le Préambule.
- Lévi-Strauss, Claude (1991), *Histoire de lynx*, Paris, Plon.
- Linteau, Paul-André (1992), *Histoire de Montréal, de la Confédération à nos jours*, Montréal, Boréal.
- Marsan, Jean-Claude (1974), *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais*, Montréal, Fides.
- Mathieu, Jacques (1991), *La Nouvelle-France*, Sainte-Foy, PUL.
- Mauro, Frédéric (1968), « Grandes découvertes », *Encyclopædia Universalis*, France SA, 5, p. 368-373.
- Mercier, Guy (1990), « Le concept de propriété dans la géographie politique de Friedrich Ratzel », *Annales de géographie*, 555, p. 595-615.
- Mercier, Guy (1992), « La théorie géographique de la propriété et l'héritage ratzélien », *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 98, p. 235-250.
- Pouliot, Joseph-Camille (1934), *La grande aventure de Jacques Cartier, d'après le manuscrit original 5595-B déposé à la Bibliothèque nationale de Paris*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Ritchot, Gilles (1985), « Prémises d'une théorie de la forme urbaine », dans Gilles Ritchot et Claude Feltz, *Forme urbaine et pratique sociale*, Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule, p. 23-65.
- Ritchot, Gilles (1991), *Études de géographie structurale*, Québec, Université Laval, Centre de recherches en aménagement et développement, Cahier spécial, 15.
- Savard, Michel (1992), « Le déploiement de l'établissement autochtone au Canada oriental : étude de géographie structurale », Thèse de Ph.D., Université Laval, Département de géographie.
- Sénécal, Gilles (1992), « Les monographies des régions de colonisation au Québec, 1850-1914 : genre et tradition géographique. École nationale ? », *Cahiers de géographie du Québec*, 36, 97, p. 33-60.
- Tolentino, Hugo (1984), *Origines du préjugé racial aux Amériques*, Paris, Laffont.
- Trigger, Bruce G. (1990), *Les Indiens, la fourrure et les Blancs : Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal/Paris, Boréal/Seuil.
- Turcotte, Marc-André (1979), « Éléments d'analyse de la notion « espace » », Thèse de Ph.D., Université de Montréal, Faculté de l'aménagement.
- Wallot, Jean-Pierre (1969), « Le régime seigneurial et son abolition au Canada », *Canadian Historical Review*, [I], 4, p. 367-393.
- Wright, James Vallières (1981), *La préhistoire de l'Ontario*, Ottawa, Musées nationaux du Canada (coll. La préhistoire du Canada).